



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 janvier 2025 à 20h00 à la salle polyvalente de Les Monthairons

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Convocation du 22 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier,

La Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée étant assemblée en session ordinaire, à Les Monthairons, après convocation légale en date du 22 janvier 2025, sous la Présidence de Monsieur Serge NAHANT.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : Christophe PUZIN, Remi GROSS

Étaient remplacés : Maryline POUTRIEUX par Gilles POTIER, Jean-Pierre JAUNEL par Michel AUBRY

Absents : Pascal LEPAGE, Francis TOUSSAINT, Caroline BOUCHELET

Pouvoirs : Bernard GILSON à Claude REALE, Fabricia VOL à Jean-Marie Brenner, Karine HELMINGER à David MINUTO, Daniel SANZEY à Isabelle THOMAS-GUERY

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité :

Madame Laetitia HURLAIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, fut désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 12 décembre 2024.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

PROCES VERBAL DE SEANCE

En introduction, M. le Président du PETR Jean-Marie ADDENET accompagné du directeur Jean-Philippe TRAMONTIN ont présenté la nouvelle politique de l'Habitat et la mobilité sous le label « Roul'en Meuse »

La création du Pays de Verdun est effective le 23 novembre 2004, Il fédère les intercommunalités autour d'une ambition commune qui offre une vision partagée du territoire à moyen terme.

En 2014, la structure est consolidée en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), puis collectivité territoriale indépendante, à compter du 1er septembre 2019. Le PETR compte :

- **7 intercommunalités**
- **24 élus titulaires au conseil syndical**
- **40 membres au conseil de développement**
- **330 000 € de budget moyen annuel**
- **60 % de financements extérieurs**
- **2,55 € par habitants de cotisation annuelle**
- **80 146 habitants en population DGF 2023**

La politique HABITAT :

Le Conseil en Énergie Partagé proposé par le Pays de Verdun accompagne les collectivités dans tous les aspects liés à l'énergie, en particulier la rénovation énergétique des bâtiments publics et le développement des ENR (Bois, géothermie, photovoltaïque...).

Le conseiller en énergie partagé, grâce aux nombreux réseaux avec lesquels il travaille (ADEME, Région Grand Est, réseau ACTEE, GECLER, BRGM/AFP/Géothermies...) joue un rôle de coordination, en amont des projets, entre les différents acteurs concernés (administration et collectivités, réglementation, maîtrise d'œuvre, bureaux d'études, entreprises, associations...).

Les communes et communautés de communes de moins de 10 000 habitants sont les communes dont le poids de l'énergie dans le budget est le plus important. Ces collectivités sont également celles consacrant le moins de temps à la gestion de l'énergie car elles ne disposent pas de service dédié. Elles sont donc particulièrement exposées à l'augmentation du cours des énergies.

Seules la Ville de Verdun et sa Communauté d'Agglomération ne sont pas éligibles au dispositif mais participent tout de même à son déploiement.

Le tableau des missions obligatoires au 01-01-2025 et la projection des différentes solutions à adopter pour installer le service est joint en annexe au compte rendu.

Le réseau pour une mobilité plus durable !

Roul'en Meuse est le label sous lequel sont regroupées toutes les démarches de mobilité en Meuse, quel qu'en soit son porteur (PETR, Département, Plateforme de Mobilité solidaire...) pour répondre à la question environnementale mais aussi pour réduire le budget des ménages.

Des outils sont mis à disposition des habitants pour faciliter leurs trajets du quotidien pour sortir de l'autosolisme, (se déplacer seul en voiture) mais aussi permettre à tous de trouver des solutions pour accéder à une activité ou un emploi.

C'est l'occasion de renforcer le lien social en faisant appel à la solidarité et à la communauté qui sont des valeurs essentielles dans les territoires ruraux.

Avec 3 niveaux de réponse :

- Information avec un guichet unique ;
- Accompagnement par les conseillers en mobilité ;
- Service avec du covoiturage, de l'auto-stop organisé, des points de rencontres, des solutions solidaires et d'autres choses à venir notamment autour du vélo.

1- ADMINISTRATION GENERALE

Demande de subventions pour le projet de raccordement électrique haute tension de la zone d'activités des Souhesmes (projet de station de recharge électrique et hydrogène de véhicules poids lourds et légers)

Afin de permettre la concrétisation d'un nouveau projet innovant d'implantation d'une station de recharge électrique pour véhicules poids lourds à assistance électrique (mais aussi ouvert aux véhicules légers) nécessitant une puissance de raccordement de 4 MW (PROJET DISTRY), la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée envisage des travaux de raccordement haute tension depuis le poste source situé à DUGNY/MEUSE sur une distance de 10 600 mètres linéaires environ (en section de 240² HTA) et jusqu'à la zone d'activités des Souhesmes. Cette solution technique étant la seule viable pour ENEDIS car il est impossible de se raccorder sur le départ existant ou sur les départs voisins (VADELA, FLEURY, NORD M, JOUY, SOUHES ...), soit pour des élévations de tension trop importantes (départs producteurs), soit pour des chutes de tension (chute de tension > 8%). La CCVMVS fait le choix de porter ce projet d'investissement en tant que mandataire de la société Distry au regard des contraintes techniques et financières du raccordement électrique et dans l'objectif d'optimiser le plan de financement de l'opération.

Ainsi, pour assurer le financement de cet investissement qui s'élève à 632 166 € HT (incluant 5 % d'aléas), des demandes de subventions à l'Etat au titre de la DETR 2025 à hauteur de 60% et au GIP Objectif Meuse au titre du PAA 2025 à hauteur de 20 % seront déposées. Etant précisé que le reste à charge / autofinancement de 120 412,60 € HT sera supporté par la société Distry.

A L'unanimité, les membres du conseil communautaires valident ce projet son plan de financement.

Demande de subventions pour le projet de réalisation d'une 1^{ère} tranche d'aménagement de la ZAC Entre Deux Haies à Dieue-Sur-Meuse

La Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée projette l'aménagement d'une première tranche d'aménagement de la ZAC Entre Deux Haies à Dieue-Sur-Meuse pour laquelle un permis d'aménager a été validé en juin 2021. Cette zone située en entrée de la commune de Dieue et en bordure de la RD 964 est destinée à accueillir des activités artisanales, commerciales et de services sur environ 20 lots à découper selon les demandes.

Plusieurs porteurs de projets se sont manifestés afin de s'implanter sur les terrains de cette zone de 6 ha, qui bénéficie d'un effet vitrine dans un bassin de population en augmentation constante. La 1^{ère} tranche permettra d'ouvrir à l'urbanisation à minima une 10aine lots de 10 à 25 ares.

Le coût global prévisionnel de l'opération s'élèverait donc à 1 410 716 € HT (intégrant 5 % d'aléas et imprévus pour un montant de 65 056,50 € HT). Le coût de la 1^{ère} tranche est estimé entre 500 et 600 000€

Il est envisagé de solliciter les partenaires suivants pour financer l'opération :

- l'Etat (DETR / DSIL 2025 à hauteur de 60 %)
- le GIP Objectif Meuse (taux d'aide à déterminer)
- La Région Grand Est (taux d'aide à déterminer)
- l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (taux d'aide à déterminer)

A L'unanimité, les membres du conseil communautaires valident ce projet et son plan de financement.

Rénovation thermique des bâtiments scolaires :

a- Rénovation thermique du bâtiment restauration scolaire à l'école Ligier Richier de Souilly

Une étude a été confiée au cabinet SETECBA de Bar le Duc afin d'analyser la situation de l'école Ligier Richier de Souilly constituée de 5 bâtiments à rénover thermiquement dans leur globalité. Cette réhabilitation s'inscrit dans une programmation pluriannuelle de l'ensemble de l'école. La priorisation a été faite sur le bâtiment restauration pour la DETR 2025.

Le montant de l'opération s'élève à 184 512.00€ HT y compris prestations intellectuelles et aléas.

b- Ecole maternelle et primaire de Dieue-sur-Meuse

Le projet de travaux vise à remplacer l'ensemble des portes et des fenêtres de l'établissement pour améliorer les performances énergétiques, le confort des usagers et de réduire l'impact environnemental

Le montant des travaux de la tranche 1 concernant le remplacement des menuiseries de la façade arrière programmée pour 2025 s'élève à 77 750 €HT

Soit un montant total de l'opération Rénovation thermique des bâtiments scolaires au titre de la programmation 2025 de 262 262,00€ HT, une aide sollicitée au titre de la DETR de 50% et auprès de la Région pour 13%, soit un reste à charge de 37% d'un montant de 96881,05€.

A L'unanimité, les membres du conseil communautaires valident ce projet et son plan de financement.

Monsieur le Président après le vote valide l'ordre de priorité de ces projets au titre de la DETR :

- 1- Rénovation des écoles
- 2- Raccordement électrique zone des Souhesmes-projet DISTRV
- 3- ZAC entre deux haies à Dieue-sur-Meuse

2- ENVIRONNEMENT

AVIS SUR LE PROJET EOLIEN LE CHEMINEL :

Les membres du conseil communautaire sont invités à donner un avis de principe sur le projet éolien Le Cheminel. Ce dossier a été validé par délibération de 2019 par la commune de Nixeville Blercourt en faveur du porteur de projet NEOEN.

La commune de Les Souhesmes Rampont s'est opposée au projet par délibération du 04-11-24.

Les Souhesmes Rampont et 5 villages environnants comptent 19 éoliennes en activité, toutes en visuel auxquelles 8 nouvelles installations pourraient s'adjoindre dont 4 issues du projet de NEOEN soit 27 éoliennes dans un rayon proche.

La proposition est de ne pas valider cette nouvelle installation d'éoliennes et de transmettre l'avis aux services de l'Etat.

M. Le Prince informe les membres que 150 projets photovoltaïques ont été déposés en Meuse. 3 projets sur Dugny sont en attente, 1 au niveau des fours à chaud et 2 sur Dugny.

M. Buys prend la parole pour expliquer que du côté de la commune de Nixeville-Blercourt, l'implantation de deux nouvelles éoliennes ne pose pas de problème. Sur Rampont 1, il y a 6 éoliennes, cinq sur Nixeville-Blercourt et une sur les Souhesmes, sur Rampont 2 c'est 13 éoliennes réparties sur Les Souhesmes, Vadelaincourt et Osches, à laquelle peuvent s'ajouter les quatre installées à Clermont-en-Argonne, toutes visibles depuis Les Souhesmes-Rampont. Une demande d'attention est sollicitée sur l'avenir sachant que ce projet aura un impact après les élections de 2026 sur les acteurs de demain. L'héritage qui sera laissé alors sur ce dossier sera forcément repris et analysé avec le plus grand soin. De plus, il est demandé de se mettre à la place des habitants de la commune de Les Souhesmes-Rampont.

Certains membres hésitent à donner un avis sur un projet dont les décisions de deux communes membres s'opposent. Pour autant, M. Le Président précise qu'en raison de l'impact environnemental et des retombées fiscales, la demande d'avis est légitime.

Après en avoir délibéré, en l'absence dans la salle des Maires de Les Souhesmes Rampont et Nixeville-Blercourt ainsi que de Mme Delandre Delphine suppléante qui n'avait pas voix délibérative, le conseil, à la majorité, 9 abstentions, décide de ne pas valider ce projet.

3. PATRIMOINE-VOIRIE

Travaux dans les écoles -Réfection des cours d'école de Dugny- Choix de l'entreprise

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres du 23 Janvier 2025, les conseillers communautaires décident à l'unanimité d'attribuer les travaux suivants à l'entreprise LANEQUE de Verdun pour 156 525€ HT au titre des lots 1-3 et 4 :

Lot 1 création d'une rampe PMR, voirie et réseaux : 143 755€

Lot 3 Clôture pour 3 320€

Lot 4 Démolition et maçonnerie pour 9450€

Le lot 2 Eclairage et alarme ne concerne que pour partie l'école de Dugny, il est attribué à l'entreprise Lorrelec de Belleville sur Meuse pour 8 200€ HT

4. ENFANCE SCOLAIRE

PARTICIPATION SCOLAIRE – Commune de Osches-taxi Fischer

A compter du 24 février prochain, le Service Transport Régional crée un point d'arrêt sur le circuit ANCEMONT 04 et active la desserte d'OSCHES. La convention avec les taxis Fischer doit donc être dénoncée et une indemnité financière évaluée à 20% du solde des transports soit 922.72€ HT sera attribuée au vu de la perte financière pour la société. Ce montant sera réparti à 50% entre la commune d'Osches et la Communauté de Communes soit 461.36€ par collectivité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire valide cette décision.

7. TOURISME

Taxe de séjour :

Une délibération a été prise le 14 novembre 2024 instaurant à effet rétroactif une taxe de séjour spécifique pour les camping-cars stationnant sur l'aire de Dieue depuis le 1^{er} avril 2023.

Cette délibération doit être annulée pour plusieurs raisons :

- Elle ne peut être votée à effet rétroactif car il existe une délibération en date du 19-09-2019 qui instaure une taxe de séjour pour la catégorie intégrant les emplacements de camping-cars.
- Il ne peut pas être créé un tarif spécifique pour une seule aire de camping-cars du territoire, ce qui créerait une inégalité entre usagers placés dans une même situation.
- Les tarifs s'appliquent pour le 1^{er} janvier de l'année N+1 s'ils sont votés avant le 1^{er} juillet de l'année N. Elle n'est donc pas applicable à ce jour.

En conséquence, le conseil communautaire à l'unanimité décide d'annuler la délibération n°12 du 14 novembre 2024 et d'appliquer le tarif de la délibération n°2 du 19 septembre 2019 pour cette catégorie soit 0.30cts + la taxe additionnelle du département. Une régularisation des encaissements déjà effectués sera assurée en accord avec la trésorerie.

Questions diverses

Madame Serré communique des chiffres 2024 de l'office de tourisme :

- Chiffre d'affaires de l'aire de camping-cars: 4 166,55 € (cela représente 688 nuitées et l'encaissement de 1321 taxes de séjour)
- Montant des taxes de séjour perçues par les hébergeurs de la collectivité : 11 329,94 €
- Chiffre d'affaires de la boutique : 1 800,70 € (85 ventes réalisées)
- Colis de Noël : 5 523,75 € (159 colis commandés par 5 mairies)

Elle explique que la signalétique pédagogique est en cours afin que ce soit finalisé pour le début de la saison touristique. De plus un point d'accueil pique-nique avec table et bancs sera aménagé sur le Rozelier. Une rencontre aura lieu prochainement avec le Maire de Sommedieue et les services pour la conclusion de ce projet.

David Minuto explique que les containers bleus seront retirés prochainement et les abords nettoyés par l'insertion. Les devis sont en analyse, l'évacuation est programmée avant fin février. Il y a 50 containers à retirer.

Il souhaite un service équitable pour tout le monde au niveau des déchets verts, c'est pourquoi il a organisé l'apport en déchetterie de ceux-ci. Les communes de Belrupt, Sommedieue et Dieue pourront néanmoins si elles le souhaitent maintenir un point d'apport volontaire à leur charge.

Concernant la déchetterie la Grimoirie, la Codecom envisage d'acheter un terrain qui appartient au département et était réservé pour le projet de contournement Est.

Mme Collinet-Yung se réjouit de la continuité du parcours vitrail dans le cadre du CTEAC. Des projets communs sur le scolaire vont se mettre en place en partenariat avec la Communauté de Communes de Fresnes.

Le Président lève la séance du conseil communautaire à 22h45.

Le Président,

S. NAHANT

La Secrétaire

Laetitia HURLAIN